



ACTE D'ENGAGEMENT

ETUDE D'OPPORTUNITE, DE FAISABILITE ET D'EXPLOITATION
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SITE TOURISTIQUE DU PHARE DE
CARTERET SUR LA COMMUNE DE BARNEVILLE-CARTERET

Date limite de remise des offres : vendredi 23 août

Pouvoir adjudicateur

Office de Tourisme du Cotentin - SPL de Développement Touristique du Cotentin

1 Place du Marché
Beaumont-Hague
50440 LA HAGUE

Tél. : 02 33 01 86 12
Courriel : g.lehmann@ot-cotentin.fr

Procédure

Marché A Procédure Adaptée (MAPA)

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Le présent Acte d'Engagement (AE) concerne un marché public de prestations intellectuelles dont l'objet est la **réalisation d'une étude d'opportunité, de faisabilité et d'exploitation pour le développement du site touristique du Phare de Carteret, sur la commune de Barneville-Carteret (50 – Manche).**

Cet acte d'engagement correspond (*cocher les cases correspondantes*) :

- 1. à l'ensemble du marché public.
- 2. à l'offre de base.
- à la variante suivante :

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

2.1 - Identification et engagement du candidat (*Cocher les cases correspondantes.*)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public et conformément à leurs clauses et stipulations,

Soit Le signataire

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....

Adresse professionnelle et téléphone :

.....
.....
.....

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

.....
.....
.....

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et son numéro SIRET.]

.....
.....
.....

Soit L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

.....
.....
.....
.....
.....
.....

à livrer l'ensemble des prestations prévues au titre du présent contrat :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA :

Montant hors taxes :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :€

Montant hors taxes arrêté en lettres à :Euros

Montant TTC :

Montant TTC arrêté en chiffres à :€

Montant TTC arrêté en lettres à :Euros

2.2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	<i>Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint</i>	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

2.3 - Compte (s) à créditer (Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal)

Nom de l'établissement bancaire :

.....

Numéro de compte (code banque et numéro de guichet y compris) :

.....

.....

Article 2.4 - Mode de règlement

Par virement

Article 2.5 - Délai maximum de paiement – taux des intérêts moratoires

Le délai maximum de paiement est de 30 jours. Le défaut de paiement dans le délai fixé par le marché donne droit à des intérêts moratoires, calculés depuis l'expiration dudit délai jusqu'au jour du paiement. Le taux des intérêts moratoires applicables en cas de dépassement du délai de règlement à l'acte d'engagement est égal à deux fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

Article 2.6 – Acompte

Un acompte de 30 % maximum pourra être versé au commencement des prestations de chaque lot, le solde à l'achèvement. Si le lot comporte des phases ou tranches, un acompte de 30 % maximum pourra être versé au commencement de chacune, le solde à l'achèvement de la phase ou tranche. Si le prestataire fait le choix d'un acompte par phase ou tranche, il ne peut également prétendre à un acompte pour l'ensemble du lot.

(Cocher la case correspondante, 1 seul choix possible.)

Acompte de 30 % au commencement du lot

- Acompte de 30 % au commencement de chaque phase ou tranche
- Pas d'acompte

Article 2.7 - Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution du marché public est demois ou jours à compter de la date de notification du marché public, cette dernière valant ordre de service.

Article 2. 8 - Délai de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Le présent acte d'engagement me lie pour la durée de validité des offres, à savoir 90 jours à compter de la date de remise des offres, conformément à l'article 2.4. du règlement de la consultation.

Nom, prénom et qualité du signataire ¹	Lieu et date de signature	Signature

ARTICLE 4. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur du présent marché est :

¹ Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

Office de Tourisme du Cotentin - SPL de Développement Touristique du Cotentin
1 Place du Marché
Beaumont-Hague
50 440 LA HAGUE

Le représentant du pouvoir adjudicateur est :
Monsieur Guillaume HENRY
Directeur Général

ARTICLE 5. DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes (*Cocher la case correspondante*)

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV7) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;
- Autres annexes (*A préciser*) ;

.....
.....

La présente offre est refusée.

A Beaumont-Hague, le
Le Directeur Général,
Guillaume HENRY